

INTERFORMATION STATISTIQUES D'ENTREPRISES

Réunion du 26 avril 2007

Fiche de présentation d'une demande d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi n° 751-711 du 7 juin 1951 modifiée

Demande d'accès de l'Insee à des données de la DGI

Les personnes qui souhaiteraient formuler des remarques sur cette demande et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 26 avril 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr , fax : 01 41 17 55 41).

1. Service demandeur

INSEE, département de l'Action régionale

2. Organisme détenteur des données demandées

Direction générale des impôts, Sous-direction de la gestion des impôts des particuliers, de la fiscalité directe locale, des études et des statistiques, bureau M 2

3. Nature des données demandées

Les données sont issues des déclarations et des émissions de rôles généraux de taxe professionnelle. Elles portent sur des établissements identifiés par leur SIRET.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

L'objectif des traitements est d'enrichir l'analyse des systèmes productifs locaux par la production d'informations sur les immobilisations et l'investissement des établissements.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Les travaux statistiques consistent en un appariement des fichiers fournis par la DGI avec les fichiers de diffusion de CLAP et dans les traitements nécessaires pour garantir, sur un champ à définir, à la fois l'exhaustivité du champ et la validité économique des valeurs des immobilisations.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Le dispositif existant est constitué par la statistique annuelle d'entreprises, qui est en cours de refonte dans le cadre de RESANE (Refonte des statistiques annuelles d'entreprises). Les données fournies par la DGI serviront *in fine* à construire des clefs de répartition par établissement pour les variables de même nature produites par ESANE (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) au niveau entreprise.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

La diffusion s'inscrira dans le dispositif en place pour CLAP. Les résultats seront diffusés sous forme de tableaux, à différents niveaux d'agrégations sectorielles, par tranches de taille, sur des zones géographiques standards ou définies par les utilisateurs.